

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le dix-huit septembre, à 18H, le conseil municipal de la commune d'URY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel CATALAN, maire.

Présents : Daniel CATALAN, Jean CANTERINI, Laurence CLISSON, Jean-Claude DELAUNE, Isabelle DE OLIVEIRA (arrivée à 18H12), Yves DUBOIS, Denis GARCES, Dominique GARCIA, Jocelyne LELONG, Christophe MERLE, Jean-Philippe POMMERET

Absents excusés : Marie José DE SOUSA REBELO, Martial WARTRAUX

Marie José DE SOUSA REBELO donne procuration à Jean-Philippe POMMERET
Martial WARTRAUX donne procuration à Isabelle DE OLIVEIRA

Secrétaire de séance : Jocelyne LELONG

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 13 (11 jusqu'à l'arrivée de Mme DE OLIVEIRA)

Convocation : 14 septembre 2015

Publication : 25 septembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

2015-65 - Décision modificative n°2 du budget de la commune

M. Pommeret informe l'assemblée de la notification du prélèvement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui s'élève à 26 918 €. Il convient de prendre une modification du budget pour permettre le versement de ce fonds. Il est proposé à l'assemblée la décision modificative suivante :

LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
	Article	Montant	Article	Montant
<u>Fonctionnement</u>				
Reversement sur FNGIR	73923	-2 257,00		
Reversement sur FPIC	73925	3 918,00		
Virement à la section d'investissement	023	-1 661,00		
TOTAL		0,00		
<u>Investissement</u>				
Virement de la section de fonctionnement			021	-1 661,00
Installations, matériel et outillage techniques	2315	-1 661,00		
TOTAL		-1 661,00		-1 661,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 du budget de la commune.

MARCHES DE TRAVAUX

2015-66 - Avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement d'un parking rue de Bessonville

Vu la délibération n°2015-40 attribuant le marché de travaux d'aménagement d'un parking rue de Bessonville à l'entreprise E.TP pour un montant de 141 681,60 € H.T.

Vu la délibération n°2015-53 acceptant l'avenant n°1 pour des travaux supplémentaires consistant à l'aménagement des abords de la salle des fêtes en béton désactivé pour un montant de 14 195 € H.T.,

Considérant la nécessité de prolonger le délai d'exécution au 30 septembre 2015 pour permettre la réalisation de ces travaux supplémentaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant n°2 modifiant le délai d'exécution des travaux,
- autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Arrivée de Mme Isabelle DE OLIVEIRA.

2015-67 - Attribution du marché de travaux du contrat triennal de voirie – programmes 2015 – 2016 – 2017

Une consultation des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée pour les travaux d'aménagement de voies (chemin de Larchant, rue de Recloses, chemin du Fourneau) dans le cadre du contrat triennal de voirie – programmes 2015 – 2016 – 2017.

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 4 septembre 2015 pour l'ouverture des plis et ce jour, après l'analyse des offres par le bureau d'études SEMAF. Les offres ont été classées selon les critères suivants : valeur technique : 60 points, prix des travaux : 40 points.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise TP Goulard pour un montant de 609 036,23 € H.T.,
- autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

PERSONNEL

2015-68 - Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale indiquant que les emplois sont créés par l'organe délibérant,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 21 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2015.

2015-69 - Création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale indiquant que les emplois sont créés par l'organe délibérant,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 7 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2015.

URBANISME

2015-70 - Adhésion à la prestation de service d'instruction des autorisations du sol mis en place par la commune de Fontainebleau

Monsieur Garces expose que la loi ALUR (accès au logement pour un urbanisme rénové) dispose qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 les services de la direction départementale des territoires (DDT) ne sont plus mis à disposition gratuitement des communes dotées d'un plan local d'urbanisme, membres d'un EPCI regroupant plus de 10 000 habitants.

Vu l'article R 423-15 du code de l'urbanisme qui dispose qu'une commune peut confier l'instruction de ses autorisations du sol à une autre collectivité territoriale,

Considérant que la commune d'Ury souhaite recourir à la prestation de service d'instruction du droit des sols proposée par la ville de Fontainebleau,

Considérant que cette prestation comprend :

- l'instruction des permis de construire et permis valant division, les permis d'aménager, les permis de démolir, les certificats d'urbanisme opérationnels, les déclarations préalables présentant une certaine complexité,
- l'accompagnement du personnel administratif ou élus dans l'utilisation du logiciel et l'information sur les évolutions juridiques en matière de procédure d'instruction des dossiers d'application du droit des sols

Considérant que la prestation sera facturée annuellement à la mairie d'Ury, calculée sur la base d'un coût unitaire par type de dossier instruit :

- 300 € net par dossier de permis de construire et permis d'aménager (dont modificatifs),
- 200 € net par dossier de certificat d'urbanisme opérationnel,
- 180 € net par dossier de permis de démolir,
- 200 € net pour l'instruction d'une déclaration préalable complexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention de prestation de service d'instruction du droit des sols proposée par la commune de Fontainebleau.

AFFAIRES DIVERSES

Compte rendu des réunions des syndicats et commissions

Monsieur Catalan donne le compte rendu de la réunion organisée le 14 septembre 2015 par Monsieur Barbaux, président du conseil départemental avec les maires du canton de Fontainebleau au cours de laquelle il a fait part des priorités et des objectifs du département. Il a indiqué que le département a un déficit de 38 millions d'€, ce qui va le contraindre à augmenter les impôts. Il a précisé être à l'écoute des maires et a pour cela créé le bureau des collectivités.

Monsieur Catalan va solliciter un rendez-vous avec M. Barbaux pour évoquer les problèmes de sécurité sur les RD 152 et RD 63. Il a également proposé au président d'organiser une réunion avec les responsables des entreprises de la commune.

Communauté de communes Les Terres du Gâtinais : M. Delaune indique que les communes devraient être fixées à partir du 15 octobre sur la fusion de la communauté de communes.

M. Catalan indique que les préfets ont reçu des instructions pour mettre en place le nouveau découpage.

M. Delaune fait part de la nomination d'un nouveau référent défense dans le département de Seine-et-Marne qui va réunir prochainement les correspondants défense.

Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) : M. Merle indique qu'il assistera le 22 septembre à la réunion de présentation de Direct Energie, attributaire du marché d'électricité dans le cadre du groupement de commande.

SMEP : M. Garces fait part de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Les communes devront se prononcer sur leurs objectifs.

Commission des travaux - sécurité : M. Dubois indique que le parking rue de Bessonville est ouvert depuis le 12 septembre. Le mur côté Deneuville est terminé. Les grilles devraient arriver au cours de la 2^{ème} quinzaine du mois de septembre. La fin des travaux est programmée au 15 octobre 2015.

L'enfouissement des réseaux est presque terminé chemin de Larchant. Un délai est nécessaire pour la suppression de la haute tension. Les travaux de voirie devraient débuter dans la 2^{ème} quinzaine d'octobre.

Il va être procédé au démontage du hangar sur le terrain Billot.

Commission communication et vie du village : la commission s'est réunie le 14 septembre. Mme Lelong évoque les futures manifestations :

4 octobre : rencontre de voitures et motos anciennes à 10h30 au parc de loisirs. Un baptême de voiture sera proposé pour un prix de 5 €. Les fonds récoltés seront reversés à l'institut Gustave Roussy pour la recherche contre le cancer.

Les Amis du Patrimoine organisent une exposition sur Saint Martin à l'église, du 4 au 10 octobre.

La fête foraine de la Saint Martin se tiendra sur les parkings de la rue de Bessonville et de la rue de la Mare, avec un vide grenier le 11 novembre. La commune proposera la dégustation de marrons et de vin chaud.

Le parking de la rue de Bessonville sera inauguré le 11 novembre.

Le club des Sages et Ury'thme organiseront ensemble le téléthon. Un relais sportif sera proposé.

Le cabinet médical sera inauguré le 21 novembre à 11h30.

Le repas des aînés aura lieu le 29 novembre à la salle polyvalente. Le centre communal d'action social a reconduit la valeur de 30 € des bons d'achats.

Commission des finances : M. Pommeret précise qu'un travail a été effectué sur le réajustement des investissements pour les prochaines années, dans le respect de la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et de tarissement des subventions.

En 2016, les principaux investissements concerneront le contrat triennal de voirie et l'aménagement d'autres voiries, la mise en accessibilité des établissements recevant du public et l'étude pour l'aménagement de la Place du Général de Gaulle.

Information sur les décisions prises en vertu de la délégation accordée à Monsieur le maire

Décision n°03-2015 : contrat de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé établi avec la société Les Coordonnateurs associés -10 av Jean Cocteau – 77000 LA ROCHETTE pour les travaux d'aménagement de voirie chemin de Larchant pour un montant de 2 250 € H.T.

Décision n°04-2015 : contrat d'entretien de fonctionnement des cloches de l'église établi avec la société Horloges Huchez – 4 rue de la Croix – 60420 FERRIERES, pour un montant annuel révisable de 295 € H.T.

La séance est levée à 19h20.

Le Maire,
Daniel CATALAN